



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 5 avril 2019

Dotation globale de fonctionnement 2019

La DGF, dotation globale de fonctionnement, est une dotation financière attribuée chaque année par l'État aux communes et aux intercommunalités, qui représente en moyenne 17 % de leurs recettes de fonctionnement.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, cette DGF reste globalement stable pour la deuxième année consécutive, avec un montant de 235 M€ attribués aux communes et EPCI du Finistère, soit une augmentation de 0,48 %.

Le montant attribué au titre de l'année 2019 vient d'être notifié à chaque collectivité.

Les critères de calcul des différentes composantes de la DGF sont nombreux (population, revenu par habitant, richesse fiscale, péréquation, ...) et les règles de répartition complexes. Elles résultent de dispositions votées par le Parlement dans le cadre de la loi de finances et d'une concertation avec les représentants des élus locaux au sein du Comité des finances locales. La part de la DGF qui est attribuée aux communes prend notamment en compte une dotation spécifique pour les communes en charge de quartiers en difficultés (11 M€, dont 7,2 M€ consacrés à Brest) ainsi qu'une dotation spécifique dite de solidarité rurale (34 M€, en hausse de 2,2 M€ cette année).

Les montants de DGF attribués aux collectivités finistériennes sont consultables sur le site Internet : http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère